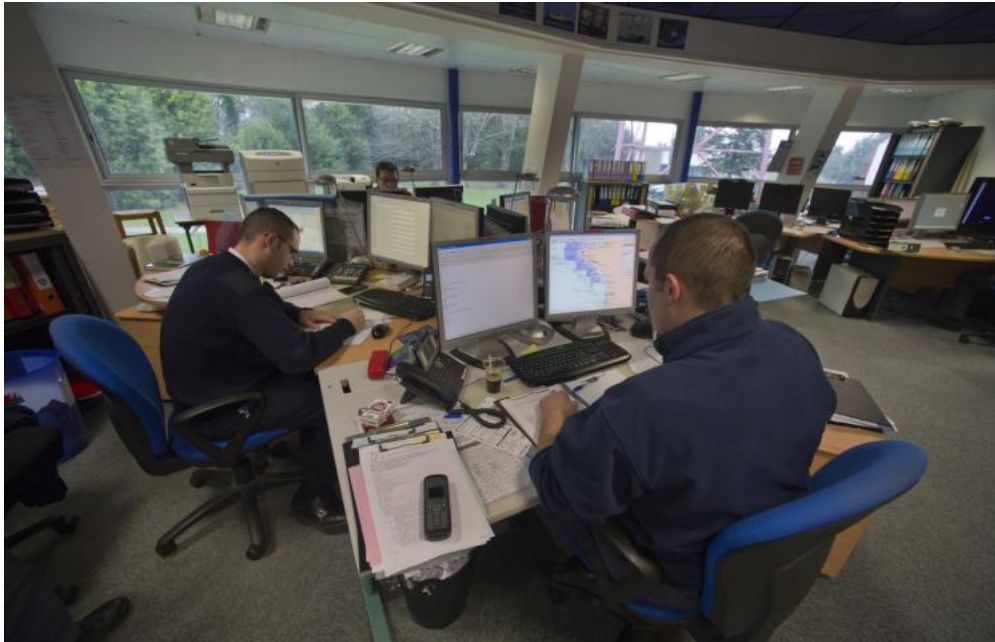


Le 196, nouveau numéro d'appel pour les urgences en mer

le 12/12/2014



Un nouveau numéro d'appel d'urgence, le 196, permet désormais de joindre gratuitement et directement un centre de sauvetage en mer, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Le 196 permet au centre de sauvetage ainsi contacté de localiser et d'identifier l'appelant. Alain Vidalies, le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, vient d'en faire l'annonce lors de sa visite au Salon nautique.

Les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) rejoignent ainsi la liste des centres d'appels d'urgence à l'instar des SAMU et CODIS.

Le 196 ne remplace pas le numéro d'urgence européen 112. Il permet une mise en contact téléphonique la plus rapide possible avec les CROSS, sans retarder l'envoi de moyens

Le 196, nouveau numéro d'appel pour les urgences en mer

Écrit par Pascal

Vendredi, 12 Décembre 2014 11:56 - Mis à jour Mercredi, 17 Décembre 2014 12:05

adaptés à la situation d'urgence.

Avec le 196, les CROSS sont considérés réglementairement comme un service d'urgence. Ils peuvent désormais solliciter les opérateurs de téléphonie sans justifier d'une demande de localisation d'une personne détentrice d'un téléphone portable, afin de renforcer l'efficacité de la réponse à une demande de secours.

Attention : le 196 ne se substitue pas en mer à la VHF canal 16, prioritaire pour alerter et rester en contact avec le CROSS et les moyens de secours. « **Depuis la mer, c'est toujours la VHF canal 16 qui reste le moyen le plus fiable à privilégier** », rappelle la préfecture maritime de l'Atlantique.